

## ICI ET AILLEURS

**Correspondant Midi Libre**  
**Laurence TARDIEU 06.73.18.75.37**

### Emilie Esthétique

Esthéticienne à domicile  
Téléphone : 06.25.35.33.31



Les beaux jours arrivent, mais aussi la fête des grand-mères !!

#### En mars, Emilie vous propose :

Le soin peaux matures de 1h :  
**40€** au lieu de 47€ (Possibilité de bon cadeau).

Il procure :  
une hydratation en profondeur  
un moment de relaxation grâce au modelage  
raffermissant et tenseur  
un contour des yeux repulpé,  
une peau plus souple et plus lumineuse  
une détente garantie !

**La promotion est bien sûr ouverte à tous !**



**NOUVEAU :**  
Carte de fidélité offrant une **remise de 50%**  
sur votre 10ème prestation.

### Agglo Mobile

Le véhicule itinérant de l'Agglo Mobile sera présent  
à **Montfaucon** le : **mardi 09 mars 2021 de 13h45 à 16h15**  
devant la Médiathèque.

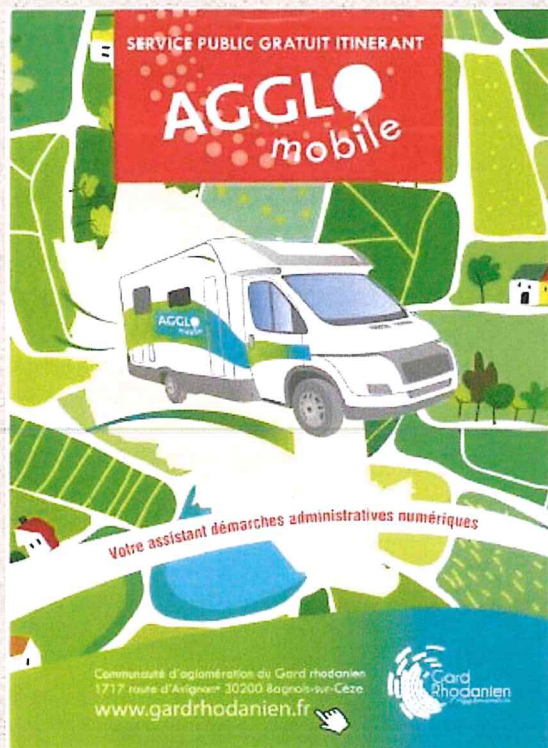
Il s'agit d'une **offre de services publics GRATUITS**, proposée  
par l'Agglo du Gard Rhodanien afin de **répondre aux besoins**  
**et/ou problématiques relatifs à :**

la CAF, Pôle Emploi, les services de l'Etat, la Caisse  
d'assurance maladie, l'Assurance Vieillesse (CNAV), la  
Mutualité sociale Agricole (MSA), la Poste, les services de  
l'Agglo du Gard Rhodanien....

Contact : 06.79.58.66.16

Toutes les infos sur :

<https://www.gardrhodanien.fr/services/agglo-mobile/>



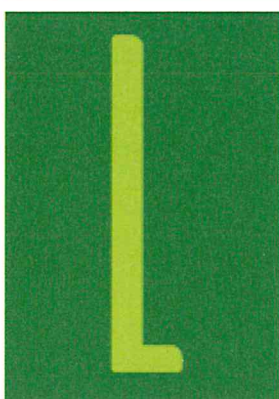
Remise des articles pour le bulletin d'avril 2021 : **AU PLUS TARD, JEUDI 18 MARS 2021**,  
par mail à : [communication@montfaucon.fr](mailto:communication@montfaucon.fr) - Retrouvez le bulletin sur [www.montfaucon.fr](http://www.montfaucon.fr) rubrique Actualités

# ORDURES MÉNAGÈRES : MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

RÉDUISONS  
NOS POUBELLES



LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE DANS L'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN EST UNE BONNE NOUVELLE ! ELLE DOIT FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET LA MAÎTRISE DES COÛTS.



Les réunions de travail se succèdent pour préparer l'organisation de la redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères. L'Agglo est accompagnée dans cette démarche par l'ADEME et par un groupement de trois bureaux d'études spécialisés qui ont déjà mis en place ce système de tarification sur d'autres collectivités en

France. Les grandes lignes sont tracées et le projet prend forme.

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Tout simplement de mettre en place un système de facturation qui permette à chaque usager du territoire de payer le prix en fonction de sa production propre d'Ordures Ménagères Résiduelles, et non un forfait calculé sur la valeur locative du logement établie en 1977, comme c'est le cas aujourd'hui.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque foyer sera équipé d'un bac de collecte muni d'une « puce électronique ». Le forfait de base comprendra un certain nombre de « levées » (collectes) de ce bac dans l'année. C'est donc le nombre de présentations du bac qui compte, et non le poids des ordures qui s'y trouvent. A chaque collecte, le camion enregistre le passage grâce à la puce et cette levée du bac est décomptée du forfait. La collecte des emballages sera inchangée et ne servira pas au calcul de la « redevance ».

## POURQUOI CETTE MISE EN PLACE ?

Dans un contexte de raréfaction des centres de traitement des déchets et d'augmentation forte des coûts de traitement et de la taxe générale sur les activités polluantes, la réglementation nationale et européenne impose la mise en œuvre d'une tarification incitative pour diminuer la production d'Ordures Ménagères et augmenter le recyclage des emballages et la valorisation des biodéchets.

Des réunions publiques, des rencontres, un numéro vert et des guides pratiques à l'attention des usagers seront mis en place pour répondre à toutes les interrogations sur ce nouveau dispositif.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

**2021 :** Enquête auprès de chaque foyer : expliquer la redevance incitative et recenser les besoins. Distribution simultanée du bac pour les Ordures Ménagères. Information et concertation avec les habitants.

**2022 :** Année de transition sur le territoire, pour adopter l'ensemble des gestes de prévention et de tri afin de réduire son volume d'ordures ménagères. Paiement « classique » pour la dernière année. Une « facture factice » sera envoyée à chaque foyer pour que chacun évalue ce qu'il aurait payé en Redevance Incitative.

**2023 :** Redevance Incitative effective, disparition de l'ancienne taxe. Une grille tarifaire est en construction et sera votée en fin d'année 2022 par le Conseil d'Agglomération. La grille tarifaire « pédagogique » présentée au cours de l'enquête n'est pas définitive car beaucoup de paramètres ne sont pas encore connus.

« Dès le 1er trimestre 2021, une enquête gratuite de terrain sera réalisée afin de rencontrer tous les redevables et de déterminer leurs besoins, foyer par foyer.

« Réservez à votre enquêteur le meilleur accueil ! »  
informe Lucie RAOUX, chargée de mission auprès du Service Prévention déchets à l'Agglo.

## + d'infos :

Service Prévention et Gestion des Déchets

[www.redevance.incitative@gardrhodanien.fr](mailto:www.redevance.incitative@gardrhodanien.fr)

[www.gardrhodanien.fr](http://www.gardrhodanien.fr)